



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2023

OBJET : SYNDICAT MIXTE SISTERONNAIS MOYENNE DURANCE D'ÉNERGIE DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE TÉLÉCOMMUNICATION (SMSMDE) – CONVENTION DE CO-FINANCEMENT

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six Octobre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte –
M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – Mme TOUMANI
Soréa – M. HERNANDEZ Antoine – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre –
M. BERTRAND Philippe – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smail.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
Mme PIOZIN Patricia a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme UGHETTO Wendy – Mme AYMES Patricia – M. DELAHAYE Guy – M. RICHELME Jean-Marc –
Mme GIACHINO Lisa.



MME BRIGITTE PIERRAT A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 26 octobre 2023
Délibération N° DM_20231026N095

OBJET : SYNDICAT MIXTE SISTERONNAIS MOYENNE DURANCE D'ÉNERGIE DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE TÉLÉCOMMUNICATION (SMSMDE) – CONVENTION DE CO-FINANCEMENT

Marc ROVIRA, adjoint aux travaux, rappelle que, dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux électriques ou d'éclairage public programmés, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat Mixte Sisteronais-Moyenne Durance d'Énergie et des réseaux d'éclairage public et de télécommunications (SMSMDE) :

- La convention de financement de la maîtrise d'œuvre et des travaux coordonnés France Télécom à hauteur de 50 % du coût prévisionnel pour l'opération "Font-Robert tranche 1 et 2" qui s'élève à 90.500 € pour la Commune.

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de financement de la maîtrise d'œuvre et des travaux coordonnés France télécom à hauteur de 50 % du coût prévisionnel pour l'opération "Font-Robert tranche 1 et 2" pour un montant de 90.500 €.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 1.3</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-SIX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	---